



Pessac le 1<sup>er</sup> mars 2010

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS  
DES QUARTIERS ET COMITES DE  
BIENFAISANCE ET FÊTES  
**Groupement déclaré sous le n°3240**  
**Agréé protection de l'environnement**

Siège social : Moulin de Noës  
46 rue Laurenson 33600 PESSAC  
✉ 17 avenue André Danglede  
☎ 05 56 45 55 51  
[www.federation-quartiers-pessac.com](http://www.federation-quartiers-pessac.com)  
Courriel : [federation@federation-quartiers-pessac.com](mailto:federation@federation-quartiers-pessac.com)  
Identifiant Siret : 409 549 896 00028

**Monsieur le Maire de Pessac**  
Mairie de Pessac  
Place de la Vème République  
33604 PESSAC CEDEX

~~~~

Objet : *Information et concertation avec les syndicats et comités de quartiers*

Notre Réf. : FscqP-2010-07

Référence : Notre lettre en date du 31 décembre 2008 référencée FscqP-2008-030

~~~~

***Monsieur le Maire,***

Je vous adresse, à nouveau, les attentes des syndicats et comités de quartiers en matière de concertation et d'information, formulées dans notre courrier rappelé en référence et resté sans réponse à ce jour.

Les propositions faites gardent leur totale pertinence au regard d'une véritable démocratie locale participative qui est un des objets essentiels de notre association et des syndicats et comités de quartiers dans la recherche et la défense d'un intérêt collectif pour ne pas dire général.

L'aménagement dit (improprement) du Pontet - s'étendant pratiquement de la voie ferrée à la rocade sur l'axe du tramway du val du Lartigon au val du Serpent et intéressant les quartiers Bourg, Cclaps, Saige et Sardine - est significatif d'une insuffisance de concertation et d'information avec les quartiers et leur fédération.

En effet un dialogue original, constructif et direct entre des concepteurs de projet et les quartiers concernés avait été mis en place par la Ville elle-même, hors de sa présence.

Ce dialogue a été interrompu, sans motivation, pour aboutir, au final, à la présentation sommaire d'un cahier des charges, tout ficelé par les techniciens, non pas du projet immobilier initial mais d'un éco-quartier.

Le changement de nature du projet devrait donc imposer un large approfondissement de la réflexion, fondé sur l'évaluation de projets similaires réalisés en France ou à l'étranger, la

prise en compte raisonnée d'innovations, l'expertise de professionnels, la consultation des habitants et des usagers potentiels, l'insertion du projet dans les quartiers, les impacts sur les riverains et l'environnement, la cohérence du projet global et son articulation avec l'existant, etc...

Je me tiens à votre disposition, avec des membres de notre association, pour vous préciser, le cas échéant, nos propositions visant le bien commun des habitants et des usagers de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, *Monsieur le Maire*, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

**D. LESTYNEK**

Destinataire : cf. supra 1ex. (fdconcertationmair10-07)

Copies : Pdt, archives et groupe de travail 1 ex.



W332000666